

• EXPRESSION LIBRE •

Les groupes représentés au sein du conseil municipal disposent d'une tribune d'expression libre dans le journal municipal. Les propos tenus sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Retrouvez l'ensemble des tribunes sur www.lavilledubois.fr

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Vert Autrement

Chères toutes, chers tous,
L'année écoulée a été marquée par des difficultés : la gestion des constructions le long de la N20, des problèmes de circulation, ainsi qu'une utilisation des finances municipales dans des choix qui ne sont pas judicieux. Toutefois, face à ces difficultés, notre solidarité et notre capacité d'action collective restent une source d'espoir.

Les associations locales, malgré des ressources limitées, continuent de jouer un rôle essentiel dans notre quotidien. Elles soutiennent, animent et créent des liens forts entre les habitants. Leur engagement est un modèle de résilience, et il est de notre responsabilité de les accompagner davantage pour qu'elles puissent poursuivre leurs actions.

Les problématiques de mobilité et d'urbanisation devront être abordées avec un esprit de coopération et d'innovation. En cette nouvelle année, je formule le vœu que les décisions prises pour notre ville visent à concilier développement et qualité de vie, en plaçant la concertation et l'écoute des citoyens au cœur des choix politiques.

Ensemble, avec l'implication de chacun, nous saurons surmonter les obstacles et construire une ville plus solidaire et plus durable.

Bonne année !



GRÉGORY NOFERI
Conseiller municipal

EXPRESSION DES CONSEILLERS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

UCVB

Le 8 juillet 2013 la loi introduit dans le code de l'Éducation Nationale la notion d'école inclusive.

« L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs et pédagogiques particuliers ».

Depuis la loi du 27 mai 2024, l'État prend à sa charge la rémunération de l'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) pendant la pause méridienne.

Ainsi les AESH sous contrat de l'Education Nationale seront rémunérés pour leur encadrement lors du temps de midi qui est organisé par les communes.

Avec l'instabilité gouvernementale de ces derniers mois, le décret d'application n'est pas paru. Nous espérons qu'il le sera un jour.

Dans l'attente, et afin de ne pas laisser les parents sans solution, la municipalité a décidé de prendre à sa charge les personnels AESH qui encadreront ces élèves sur ce temps si la situation le nécessite, donnant ainsi du sens à cet objectif qu'est l'inclusion à l'école. Si une AESH se déclare volontaire, ceci permettra d'aider et de soulager la famille en garantissant l'accueil de l'enfant entre 8h30 et 16h30.



ARNALDO GIARMANA
Adjoint au maire chargé de l'Éducatif

Les élus reçoivent les Urbisylvains sur rendez-vous : ☎ 01 64 49 59 40

Maire : Jean-Pierre Meur

Adjoints au maire :

Jacky CARRE, Travaux, Sécurité des bâtiments, Transports et Aménagement du territoire

Anne BERCHON, Environnement, Cadre de vie et Petite enfance

Arnaldo GIARMANA, Éducatif

Martine PEUREUX, Culture, Associations culturelles et sportives, Festivités et Jumelage

Guy ERNOUL, Finances

Marie-Claude KARNAY, Solidarité et logement

Thomas BEAULIEU, Jeunesse

Maithée BODOQUE-MUNOZ, Urbanisme

Conseillers municipaux :

Maurice BOURDY, Suivi technique et organisation des cérémonies commémoratives et associatives

Robert ARNOULD-LAURENT, Technologies de l'information et de la communication

Nicole LEBON, Éducatif

Sylvère PERDREAU, Environnement et Cadre de vie

Catherine JOUAN, Solidarité et Logement

Dimitri LAVRENTIEFF, Communication

Patrick BOURILLON, Sport associatif

Sandrine BOUILLET, Manifestations culturelles

Marie-Claude MORTIER

Ibrahim OSSENI

Christelle DERCHAIN

Hélène CARPENTIER

Sylvie RIBAUT

Anthony POURRAIN

Tatiana STANKOVIC

Groupe « Vert Autrement »

Grégory NOFERI

Dolores LOPES

Yannick GUIGNETTE

Benjamin DEFAYE

Valérie HUEBER